

**Assemblée générale**

Distr. générale
16 novembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Point 65 k) de l'ordre du jour
**Désarmement général et complet : amélioration
de l'efficacité des méthodes de travail
de la Première Commission**

**Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail
de la Première Commission**

Rapport du Secrétaire général

Additif*

Table des matières

	<i>Page</i>
II. Réponses reçues des États Membres	2
Turquie	2

* Information reçue après la présentation du rapport principal.



II. Réponses reçues des États Membres

Turquie

[Original : anglais]

[27 octobre 2004]

1. Coauteur de la résolution 58/41, la Turquie approuve sans réserve l'idée d'améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission pour répondre aux menaces dont la communauté internationale a pris davantage conscience (c'est-à-dire le terrorisme international).
2. Les obstacles à surmonter exigent une approche concertée, globale et réaliste de la part de la communauté internationale.
3. Tous les États Membres sont parties prenantes à ce processus. Pour atteindre les objectifs approuvés par l'ensemble de la Première Commission, il nous faut surmonter les désaccords quant aux moyens d'y parvenir. Il serait utile à cet égard de s'attacher aux objectifs d'ordre administratif débouchant sur des résultats concrets.
4. Créer un climat de confiance, renforcer la compréhension mutuelle et faire le point de l'expérience acquise lors de cet exercice devraient être les fils conducteurs à ce stade. De l'avis de la Turquie, cette démarche pourrait être un moyen efficace de progresser sur des questions de fond.
5. Dans le cadre de cette démarche, les questions à aborder dans un premier temps pourraient être les suivantes :
 - Lors des débats de la Commission, tant le Président que les participants aux réunions devraient faire preuve de la plus stricte ponctualité;
 - Il conviendrait de limiter le temps de parole des orateurs, la version plus complète des déclarations étant remise pour être distribuée aux représentants des États Membres et être consignée;
 - Le temps ainsi gagné permettrait de réduire la durée du débat général, en particulier, et la durée des travaux de la Première Commission, en général;
 - Le fait de raccourcir la durée du débat général laisserait davantage de temps pour rechercher un consensus sur les projets de résolution et de décision;
 - Il faudrait simplifier les projets de résolution et viser à la concision tant des alinéas du préambule que des paragraphes du dispositif;
 - Comme l'ont suggéré plusieurs délégations d'États membres de l'Union européenne, il faudrait éviter d'inscrire automatiquement une question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'année suivante en ajoutant le paragraphe traditionnel à la fin des projets de résolution et de décision;
 - La procédure de vote appliquée par la Première Commission sous la présidence de M. Sareva à la cinquante-huitième session devrait être maintenue.

6. S'agissant des améliorations de fond, en fonction des résultats obtenus pour les aspects administratifs, il faudrait examiner dans une optique consensuelle les aspects suivants :

- Élaguer l'ordre du jour de la Première Commission afin qu'il reflète mieux les défis actuels, dans le respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies;
 - Limiter le nombre de rapports dont la Première Commission demande l'établissement et regrouper ces rapports et ceux que le Secrétariat est tenu d'établir sur des questions connexes;
 - Élire les membres du Bureau le plus tôt possible;
 - Généraliser la pratique consistant à examiner tous les deux ans les questions traditionnellement adoptées par consensus et envisager de les examiner tous les trois ans.
-